

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Commune d'ARCACHON,
Modification simplifiée n°1 du Plan Local de l'Urbanisme
Avis de mise à disposition du public

Par arrêté en date du 12 septembre 2023 engageant la modification simplifiée n°1 du PLU, l'objectif est de requalifier l'entrée de ville du boulevard Mestrezat en créant un sous-secteur « UC ev » et permettre ainsi une mutation de ce périmètre en favorisant la mixité des usages et la mobilité douce.

Par délibération du 25 Mars 2025, le conseil municipal a décidé des modalités de participation du public sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

La mise à disposition du public se déroulera du 1/06 au 01/07/2025, selon les modalités suivantes :

- un registre numérique dédié permettra de consulter l'intégralité des pièces du dossier (notice de présentation de la modification simplifiée, l'exposé des motifs, les modifications apportées, les avis des personnes publiques associées, etc.) et de recueillir les contributions du public via l'adresse web suivante : <https://www.democratie-active.fr/modification1pluarcachon/>.

- la durée de participation via ce registre numérique est prévue pendant 1 mois. Ce registre est ouvert 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

- un exemplaire du dossier de modification simplifiée, accompagné d'un registre papier seront mis à disposition du public pour consultation et observation éventuelle au Centre Administratif Municipal (CAM) aux horaires d'ouverture du public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.

- la page internet du site de la Ville d'Arcachon <https://www.ville-arcachon.fr/urbanisme/> assurera l'information relative à la modification simplifiée. Elle permettra notamment l'accès au registre numérique dédié durant toute la procédure de mise à disposition du public.

Sera affiché, au moins 8 jours avant le début de l'ouverture, cet avis de mise à disposition du public en Mairie (Centre Administratif Municipal), et ce, pendant toute la durée de mise à disposition.